

## L'archéologie et ses métiers face aux enjeux climatiques et sociétaux

Tout comme d'autres disciplines, l'archéologie doit désormais faire face aux enjeux sociaux et environnementaux de sa pratique – que ce soit en termes d'épuisement des ressources naturelles, de risques environnementaux et sociétaux – tout en contribuant au développement durable et en portant attention à la santé, à l'épanouissement des personnels et plus largement, de la population.

Elle doit faire preuve de sa capacité d'adaptation face à ces nouveaux défis et se doit d'être exemplaire, en raison de la notoriété de la discipline auprès du grand public et de la cohérence de cette démarche vis-à-vis de son objet d'étude, qui comprend la capacité d'adaptation de l'Homme à son environnement au cours des millénaires.

Force est de constater que si archéologie et sciences environnementales sont aujourd'hui devenues indissociables, et permettent une meilleure compréhension des interactions entre l'Homme et son environnement, l'archéologie préventive est également une discipline peu durable, car elle est hautement consommatrice en carbone et en eau, du fait notamment de la mécanisation quasi-systématique de ses gestes essentiels et du traitement des artefacts et écofacts en post-fouille.

Par ailleurs, face aux objectifs de production d'une connaissance génératrice de sens pour les citoyens et à la nécessité de sauvegarder par l'enregistrement un patrimoine désigné comme unique et menacé, c'est le second qui tend à primer désormais dans notre pratique professionnelle. Cet état de fait traduit le passage progressif d'une approche qualitative à une logique quantitative entraînant à la fois un risque de gâchis de ressources et d'énergie ainsi qu'une dégradation des conditions de travail.

L'archéologie fait également face aux évolutions de la législation en termes de durabilité dans l'aménagement du territoire. Ainsi elle doit se préparer aux changements induits par la loi Climat et résilience du 22 août 2021 dont l'objectif d'atteindre la « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, ne sera pas sans conséquence sur l'évolution de la discipline, sa planification, son financement et sa capacité d'adaptation.

Elle doit enfin s'adapter aux changements très rapides des paysages – voire à la disparition de certains, entraînant par là-même la destruction de sites archéologiques – liés aux perturbations climatiques. On pense plus spécifiquement ici à l'érosion et au recul accéléré du trait de côte du littoral, mais également à l'érosion glaciaire, avec les conséquences que l'on connaît.

Cependant, les services archéologiques de collectivités territoriales, par leur implantation, bénéficient d'une position privilégiée au sein des territoires, pour questionner ces sujets, faite de leur proximité avec les habitants et de leur implication dans l'aménagement du territoire.

Ces 16e journées de l'ANACT proposent dans un premier temps de s'intéresser à la spécificité des

métiers de l'archéologie quand ils sont exercés au sein d'une collectivité territoriale. Peuvent-ils l'être dans une optique de développement durable et responsable, en collaboration avec les élus locaux, les aménageurs et les habitants ?

Dans un second temps, elles souhaitent partager les solutions imaginées et mises en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'archéologie pour apporter des réponses aux enjeux du développement durable et de la Responsabilité Sociétale des Organisations ou des Entreprises (RSO/RSE).